

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 juillet 2023

Tous les établissements publics du RSSS
PDG
Directeurs laboratoires
Directeurs laboratoires privés
Directeurs de santé publique
Directeurs des services professionnels
Directeurs des soins infirmiers
Directions SAPA

Madame,
Monsieur,

Les directives [DGSP-001.Rev9](#) (Priorisation d'accès aux tests d'amplification des acides nucléique de dépistage de la COVID-19) ainsi que [DGSP-008.Rev2](#) (Déclaration obligatoire de tous les cas de COVID-19) prennent fin le 19 juillet 2023.

Considérant que la COVID-19 est toujours en enquête épidémiologique du directeur national de santé publique, les consignes suivantes entrent également en vigueur ce jour.

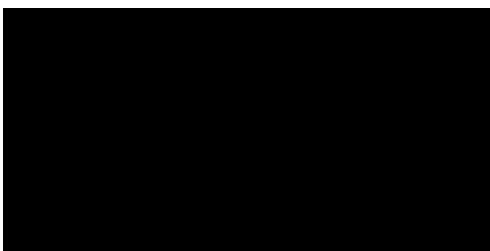
- 1) La déclaration obligatoire de tous les cas de COVID-19 **détectés par test d'amplification d'acides nucléiques** par l'ensemble des laboratoires désignés du Québec (privés ou publics) à la direction de santé publique de résidence de la personne testée demeure en vigueur. Cette déclaration s'effectue automatiquement pour la grande majorité des laboratoires via le serveur IRIS de Nosotech.
- 2) La priorisation des indications d'accès aux tests d'amplification des acides nucléique (TAAN) de dépistage de la COVID-19 est conservée de façon à préserver l'accessibilité aux groupes M préétablis. Les prochaines mises à jour des indications seront transmises par les voies de communications habituelles via le réseau de laboratoires.
- 3) La requête laboratoire est obligatoire. Celle-ci a été simplifiée et est jointe à la présente lettre (*Requête COVID-19 – MAJ 2023-05-23*).

... 2

Toutes questions concernant ces nouvelles consignes peuvent être adressées à la direction de la vie sanitaire du MSSS à l'adresse suivante : EpidemiologieDVS@msss.gouv.qc.ca.

Espérant le tout à votre convenance et demeurant disponible pour toute information supplémentaire, recevez nos salutations les plus respectueuses.

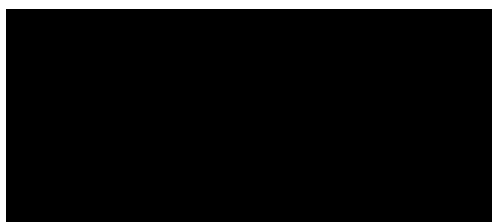
Le directeur national
de santé publique
et sous-ministre adjoint,



Luc Boileau, M.D., FRCPC

p. j. 1

Le sous-ministre adjoint de la
Direction générale des affaires
universitaires, médicales, infirmières et
pharmaceutiques,



Stéphane Bergeron

N/Réf. : 23-MS-03254-01
23-MS-03254-02

c. c. Daniel Paré, sous-ministre
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé
et de services sociaux